

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-007

Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nolwen LENNOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Elodie DONDIN

Madame Laetitia PERROQUIN à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Pedram VINCENT à Madame Élisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Code général des collectivités territoriales à son article L2241-1 dispose que : « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Le tableau annexé présente le détail des acquisitions et cessions délibérées en 2025. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2025.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Article 1 :

Prend acte de l'ensemble des acquisitions et cessions décidées sur l'année 2025.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes s'y afférant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 074-217400266-20260202-DEL_2026_007-DE



Annexe à la délibération n° 2026-07
Bilan des acquisitions et cessions immobilières
pour l'année 2025

Acquisitions foncières en cours depuis le 01/01/2025

DELIBERATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M²	SUPERFICIE ACQUISE M²	ZONAGE	PRIX /M²	PRIX
DEL 2025-007	47 route de Paris	C 3245, 4670, 4672, 4678, 4679, 2362, 2367, 2368, 4668, 4674, 1859, 2209, 4680, 1807, 2212, 2213, 4682, 4683 lots D1-12 et D2-4	1 001	152,79	Uaa		437 830,80 €
DEL 2025-008	Route des Carasses	C4886	254	254	N		1,00 €
DEL 2025-009	Sous Lompraz	B3087 B3095	91	91	UC	20	1 820,00 €
DEL 2025-055	Route du chêne	B2243	717	200	Ai	2	400,00 €
	Route du chêne	B2658	11 816	75	Ai	2	150,00 €
	Route du chêne	B1908	1 244	100	UC	20	2 000,00 €
DEL 2025-056	Le Juliard	B1391	6 492	60	1AUb	12	720,00 €
DEL 2025-070	La Mandallaz - sur les Fartoz	A232	4 105	684	N		1,00 €
DEL 2025-071	La Bloda	C887	4460	119	UX		47 260,00 €
		C888	2925	441	UX		
	Grandes Vignes	C3508	4597	45	UX		
		C3839	578	28	UX		
		C3837	253	7	UX		
				total		490 182,80 €	

Cessions foncières en cours depuis le 01/01/2025

DELIBERATION	ADRESSE	N° PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE M²	SUPERFICIE CEDEE M²	ZONE	PRIX /M²	PRIX
DEL 2025-008	Route des Carasses	C4884	245	245	N		1,00 €
DEL 2025-071	Grandes Vignes	C4139	5271	1096	UX	85	93 160,00 €
				total			94 160,00 €